



19 novembre 2024 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

**Ce mardi 19 novembre 2024, la fédération CGT des services publics rend hommage à notre camarade Mélissa Mangel, auxiliaire de puériculture, qui après avoir alerté son administration sur des conditions et des relations de travail insupportables, a décidé de se donner la mort.**

C'était le 19 mai 2024. Son syndicat, ses collègues, l'ensemble des agents de la petite enfance à Longwy n'ont depuis cessé de se battre, de faire grève comme le 5 novembre dernier, pour que le suicide de Mélissa soit reconnu comme imputable au service.

Après plusieurs mois de mobilisation, le maire de Longwy, Monsieur Vincent Hamen a décidé de signer ce vendredi 15 novembre l'arrêt reconnaissant l'imputabilité au service du suicide de Mélissa. Cette décision, qui honore la mémoire de Mélissa, rend justice à ses proches et à ses camarades, permettra à ses enfants de percevoir une pension de réversion de la CNRACL jusqu'à leur majorité.

Selon la presse, le Maire de Longwy a indiqué que : *« de fait que la collectivité n'ait pas de document unique, ni de plan de prévention des risques psychosociaux, elle a manqué à ses devoirs de protection de ses agents et donc elle a une part de responsabilité. Ce n'est pas totalement imputable mais je ne peux pas démontrer que ce n'est pas imputable. C'est le fondement de ma réflexion, je ne peux pas certifier que ce n'est pas imputable, du fait qu'on n'ait pas réussi à faire nos documents légaux, qui peut être auraient pu aider Mélissa mais ça, on ne le saura jamais malheureusement. »*

**Mardi 19 novembre**, le syndicat CGT des territoriaux de Longwy, ses camarades, ses collègues rendent un hommage public à Mélissa. A nom de toute la Fédération, notre direction fédérale se joint à elles et à eux et leur apporte son plus fraternel et chaleureux soutien.

**Mardi 19 novembre**, journée nationale de grève dans la Petite enfance, à laquelle Mélissa aurait participé avec toute son énergie et sa détermination, les agentes et agents des crèches se mobilisent pour défendre leurs conditions de travail et leurs revendications, en faisant un constat unanime : *« la pénurie de personnel ne permet plus de respecter les taux d'encadrements, ni d'avoir la capacité de répondre aux besoins des familles. La prise en charge des enfants telle qu'elle devrait être n'est plus possible. Ces conditions de travail mettent en péril les métiers de la petite enfance et favorisent la perte de sens, le ras le bol et le manque d'attractivité de ces métiers dit "humains" ».*

**Mardi 19 novembre** s'ouvre le congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France. Nous disons à nos employeurs et au premier ministre qui doit participer à ce congrès : **cessez de nier l'imputabilité aux conditions de travail, de la souffrance de vos agents ! Vous le savez, l'absence d'un DUERP est une faute inexcusable, imputable à l'employeur ! La décision du maire de Longwy confirme donc toute la jurisprudence !** Les fonctionnaires n'acceptent pas d'être les variables d'ajustement de vos politiques budgétaires. A contrario de ce que porte le ministre Kasbarian, nos revendications sont facteurs de progrès social, d'égalité de traitement et de respect des usagers, de développement des services publics.

C'est pour affirmer ces revendications et pour en obtenir la satisfaction, que nous appelons l'ensemble de nos collègues à rejoindre les mobilisations locales et nationales appelées par leurs syndicats, la Fédération CGT des services publics et l'intersyndicale nationale des organisations de la Fonction publique.